



*Vérifier au prononcé*

**DECLARATION DE M. MOHAMED ABDOULKADER MOUSSA  
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A  
L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT THEMATIQUE  
SUR LE DROIT A L'EAU**

**24eme session du Conseil des Droits de l'Homme**

**GENEVE**

**13 Septembre 20113**

## **Monsieur le Président,**

Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général et le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme sur le droit au développement-pour l'exhaustivité, la densité et la richesse de leur rapport conjoint intitulé A/HRC/24/27

Il donne un aperçu des activités menées par le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et des mécanismes de protection des Droits de l'Homme de l'ONU pour la promotion et de la réalisation du Droit au développement.

Le rapport fournit des informations détaillées sur les activités de promotion, de sensibilisation et de communication menées par le Haut-commissariat. Il rend compte, en outre, des manifestations et des initiatives qui ont été organisées par soutenir les mécanismes compétents du conseil et intégrer le Droit au développement dans le partenariat mondial pour le développement.

Comme mentionné dans le rapport, pour que le développement soit véritable, efficace et durable, l'ensemble des acteurs doivent souscrire aux principes énoncés dans la déclaration sur le Droit au développement, tels que le développement axé sur l'Être Humain, le partage, la non-discrimination et la coopération internationale.

C'est dans cet esprit que le **Président de la république** a lancé une initiative nationale pour le développement social (**INDS**), qui envisage de trouver une solution aux problèmes sociaux à travers des politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'un projet global et cohérent où les dimensions politiques, sociales, économiques, éducatives, culturelles et écologiques se conjuguent et s'harmonisent.

Enfin nous encourageons le Haut-commissariat au Droits de l'Homme à poursuivre sa réflexion et son engagement pour une meilleure promotion et protection de tous les Droits Humain y compris le droit au développement.

Je vous remercie.